



CONSULTATION AUTOMNE 2019 POUR LES TABLES RÉGIONALES

DES RÉGIONS PLUS FORTES.
UN QUÉBEC PLUS FIER.

Cahier de consultation réalisé par la Commission politique de la CAQ



Faire plus. Faire mieux.

Septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS

4

- 1.1 Reconnaissance des spécificités régionales
- 1.2 Emplois publics en région
- 1.3 Entrepreneuriat local
- 1.4 Relève entrepreneuriale et transfert d'entreprise
- 1.5 Développement économique des municipalités rurales
- 1.6 Emplois en région

2. HABITER EN RÉGION

7

- 2.1 Réfection des routes
- 2.2 Services en commun
- 2.3 Bornes électriques
- 2.4 Services culturels et éducatifs
- 2.5 Bureaucratie allégée
- 2.6 Achat d'une première maison en région
- 2.7 Inondation
- 2.8 Transport collectif interrégional
- 2.9 Gestion de l'eau

PRÉAMBULE

Par leur éloignement géographique, les régions ne jouissent pas des mêmes avantages que les grands centres urbains. Elles ont besoin d'un coup de pouce. Cela signifie un meilleur financement, un soutien accru du gouvernement et la possibilité aux municipalités de donner des services qui correspondent aux besoins de leur population et la réalité de leur territoire.

Les inondations du printemps dernier et la crise de dévitalisation que vivent plusieurs régions et les municipalités du Québec montrent qu'il est urgent d'agir. L'État ne peut pas remplacer les institutions locales pour trouver des solutions à ces problèmes. Il ne peut pas dicter à la population ce qu'elle doit faire ou penser, en lui imposant des programmes mal adaptés à sa réalité.

Pour soutenir le développement des régions et des municipalités rurales, il faut rendre disponibles des ressources et aider les gens à développer des initiatives adaptées à leur contexte. Il faut privilégier des initiatives ciblées, qui agissent efficacement et localement.

Ce cahier de consultation vise à soutenir les régions et les municipalités rurales à mettre en œuvre des mesures en matière de développement économique, d'habitation et d'aménagement de leur territoire.

1. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS

1.1 RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Les régions sont formées de communautés qui ont chacune une identité et une histoire, qu'il faut non seulement respecter, mais aussi apprendre à mettre en valeur. C'est en étant elles-mêmes, et en s'appropriant les outils de la nouvelle économie que les régions réussiront à se développer et à devenir une destination pour les investisseurs.

Dans chaque région existent des leaders reconnus dans le milieu économique pour leur implication, leurs réalisations et leur expérience. Ceux-ci ont des relations et une compréhension des enjeux pouvant être mises plus à profit pour créer des liens entre les différents intervenants et appuyer les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets.

Dans chaque région existent des réalités qui leur sont propres. Le succès ou l'échec des politiques publiques dépend de la capacité du gouvernement à s'adapter afin d'offrir des services qui répondent aux besoins des populations locales et régionales.

PROPOSITION 1.1

La Coalition Avenir Québec propose de moduler les politiques publiques et les actions de l'État en fonction des spécificités et des besoins de chaque région.

Proposition de la Commission politique

1.2. EMPLOIS PUBLICS EN RÉGION

Le transfert d'emplois publics en région contribuerait à stimuler économiquement les régions et préserver leur dynamisme. Cette mesure contribuerait aussi à inciter davantage de jeunes à rester en région après leurs études en augmentant leur perspective d'emplois.

Il ne serait pas question de forcer des employés de l'État à déménager, mais de transférer des postes lorsque leurs titulaires auront pris leur retraite.

PROPOSITION 1.2

La Coalition Avenir Québec propose que l'État transfère des emplois de la fonction publique en région.

Proposition de la Commission politique et de la Commission de la Relève

1.3 ENTREPRENEURIAT LOCAL

Plusieurs régions n'ont pas suffisamment de ressources et de soutien afin de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat local. La survie des régions dépend pourtant beaucoup de l'émergence d'entrepreneurs locaux. Il est nécessaire de soutenir davantage ces derniers, de mieux accompagner ceux qui souhaitent se lancer en affaire, d'appuyer les entreprises en démarrage, de prospecter et accueillir de nouveaux investisseurs (petits, moyens et grands), tout en encourageant l'innovation entrepreneuriale dans l'ensemble des régions du Québec.

PROPOSITION 1.3

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage le développement de l'entrepreneuriat en région.

Proposition de la Commission politique

1.4. RELÈVE ENTREPRENEURIALE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Alors que près de la moitié des jeunes aspirent à se lancer en affaires, la Québec pourrait être à l'aube d'un élan entrepreneurial sans précédent. Considérant l'importance de l'entrepreneuriat pour le dynamisme d'une région, l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneur est une occasion en or pour soutenir ou consolider la vitalité des régions.

Se lancer en affaire en région représente un défi différent qu'en métropole. Les réalités des entrepreneurs, les besoins des clients potentiels et l'environnement d'affaires ne sont pas les mêmes. La difficulté est d'autant plus grande lorsqu'on est un jeune qui se lance en affaires pour la première fois. Il faut renforcer le financement, l'accès au mentorat et à la formation afin de permettre au plus grand nombre de jeunes possibles en région à lancer leur entreprise.

Il faut aussi aider les jeunes qui souhaitent prendre la relève d'entrepreneurs déjà établis. En raison des départs à la retraite des baby-boomers, plusieurs entrepreneurs peinent à trouver un acheteur pour leur entreprise. Il est nécessaire d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans ces démarches de reprenariat afin de ne pas perdre des fleurons économiques dans les régions.

PROPOSITION 1.4

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage les jeunes qui souhaitent se lancer en affaire en région.

Proposition de la Commission politique et de la Commission de la Relève

1.5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS RURALES

Les municipalités rurales ne bénéficient pas toujours d'un encadrement et d'un soutien comme c'est le cas pour les plus grandes villes, elles ont pourtant les mêmes responsabilités auprès de leurs habitants, en plus de devoir lutter contre un phénomène de dévitalisation menaçant parfois leur existence même.

Dans une perspective d'équité entre tous les citoyens du Québec et dans l'optique d'assurer la vitalité économique des municipalités rurales, le gouvernement du Québec doit en faire plus pour les accompagner dans leur développement économique.

Pour les plus petites communautés, la présence de commerces de proximité, comme une petite épicerie, une pharmacie, une station d'essence, revêt une importance stratégique. C'est ce qu'exigent en premier les familles qui veulent s'installer en dehors des centres urbains.

Par contre, il peut être difficile de maintenir ces commerces étant donné la faible demande locale. Pour contourner le problème, le soutien aux coopératives, à l'entrepreneuriat collectif et au développement de l'économie sociale est à privilégier.

PROPOSITION 1.5

La Coalition Avenir Québec propose d'accompagner les municipalités rurales dans leur développement économique.

Proposition de la Commission politique

1.6. EMPLOIS EN RÉGION

Dans un contexte marqué par la migration des jeunes vers les grands centres et de rareté de la main-d'œuvre, il importe d'encourager les étudiants à demeurer dans leur région. Une des raisons de l'exode des jeunes est que ceux-ci pensent qu'il n'y a pas assez d'opportunités d'emplois en région. Or, en raison de la présente pénurie de main-d'œuvre, cela est inexact. Conséquemment, l'État doit autant que possible présenter les opportunités économiques qu'offrent les régions pour les jeunes.

PROPOSITION 1.6

La Coalition Avenir Québec propose d'informer davantage les jeunes des emplois en région.

Proposition de la Commission politique et de la Commission de la Relève

2. HABITER EN RÉGION

2.1 RÉFECTION DES ROUTES

Le Québec a souffert pendant plusieurs années d'un sous-investissement dans la réfection de ses routes. Aujourd'hui, nos infrastructures routières sont délabrées, voire parfois dangereuses. Ce sous-investissement n'a pas été non plus sans conséquence sur la productivité du Québec. Le Centre sur la productivité et la prospérité des HEC en fait même une cause de la plus faible croissance économique du Québec par rapport à ses voisins.¹

Lors du dernier budget, le gouvernement de la CAQ a lancé un immense chantier afin de redonner aux routes du Québec leur jeunesse et de les mettre à niveau en matière de sécurité.

Plusieurs voies routières sont toutefois sous la responsabilité des municipalités rurales. Celles-ci n'ont malheureusement pas toujours les ressources nécessaires pour entretenir et développer le réseau routier dont elles sont responsables.

PROPOSITION 2.1

La Coalition Avenir Québec propose de bonifier le soutien aux municipalités rurales pour les réfections des routes sous leur responsabilité.

Proposition de la Commission politique

2.2. SERVICES EN COMMUN

Un drame se joue dans plusieurs municipalités du Québec : elles se vident de leur population ce qui cause la fermeture de plusieurs services, ce qui entraîne en retour une accélération de l'exode de leurs habitants. Il n'est pas rare de voir des municipalités ayant perdu leur école, leur bureau de poste et leur caisse populaire. D'autres n'ont pas accès à internet haute vitesse ou même à l'eau potable.

L'absence de service public force plusieurs familles à s'exiler dans les grandes villes ou à renoncer à leur rêve d'habiter en région. Nous avons le devoir de mettre fin à ce cercle vicieux et d'aider les municipalités à offrir des services de qualité à leur population. Leur survie en dépend!

PROPOSITION 2.2

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage les municipalités qui souhaitent mettre en commun ou partager leurs services.

Proposition de la Commission politique

¹ http://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches_publiees/PP-2010-03_Infrastructures.pdf

2.3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS RURALES

Les voitures électriques et hybrides sont de plus en plus populaires et abordables, toutefois, il reste qu'il y a un grand manque de bornes à travers le Québec. Plusieurs municipalités commencent tout juste à voir le réseau de recharge publique accroître, mais ce ne sont pas toutes les municipalités qui se bénéficient de l'installation de bornes. Dans le Nord-du-Québec, en ce jour, il n'y a toujours pas de bornes électriques.

En soutenant l'implantation de bornes électriques, cela permettra de réduire l'empreinte écologique, faciliter les transports en région et permettre à tous de visiter les recoins du Québec.

PROPOSITION 2.3

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir l'implantation de bornes électriques dans les municipalités rurales.

Proposition de la Commission politique et de la Commission de la Relève

2.4. SERVICES CULTURELS ET ÉDUCATIFS

Les activités culturelles et éducatives jouent un rôle fondamental dans le développement personnel. Les grandes villes offrent à leurs citoyens un grand nombre de ces activités généralement très populaires.

Les municipalités de région ne disposent pas toujours de ressources matérielles, humaines ou financières pour offrir ces activités à leurs citoyens. Cette absence de services pousse plusieurs citoyens à quitter les régions pour les grands centres. Il faut aider les municipalités rurales qui le désirent à offrir à leurs citoyens des activités culturelles ou éducatives.

PROPOSITION 2.4

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les municipalités rurales qui souhaitent offrir davantage de services culturels et éducatifs.

Proposition de la Commission politique

2.5 BUREAUCRATIE ALLÉGÉE

Malgré le dévouement des élus des municipalités rurales et la bonne volonté de leurs citoyens, cela ne suffit pas. Les régions ont moins de pouvoirs et d'autonomie que les grandes villes.

En simplifiant l'ensemble des mesures gouvernementales des municipalités rurales, en éliminant la bureaucratie et en décentralisant les pouvoirs et en leur transmettant plus de responsabilités et de ressources humaines et financières, cela permettra à celles-ci une plus grande autonomie dans leur mode de fonctionnement et dans leur relation avec leurs citoyens et, ainsi, accroître le développement local et régional.

PROPOSITION 2.5

La Coalition Avenir Québec propose de simplifier l'ensemble des mesures gouvernementales destinées aux municipalités rurales afin d'éliminer la bureaucratie et leur donner plus d'autonomie.

Proposition de la Commission politique

2.6. ACHAT D'UNE PREMIÈRE MAISON EN RÉGION

Depuis quelques années, il apparaît de plus en plus difficile pour les jeunes familles québécoises de devenir propriétaires. Chez les jeunes de moins de 34 ans, le taux de propriété des ménages est en baisse depuis 2011, et le Québec accuse un retard global par rapport au reste du Canada avec seulement 61,3% de ménages propriétaires contre 67,8%.

Parallèlement, plusieurs municipalités québécoises aux prises avec une population vieillissante et décroissante subissent une grave dévitalisation, à un tel point que certains experts estiment que près de 250 d'entre elles pourraient fermer d'ici 2025.

Dans le but de stimuler la revitalisation des municipalités rurales et de faciliter l'accès à la propriété pour les jeunes familles, il importe d'aider financièrement celles-ci à acheter une première maison dans les municipalités rurales.

PROPOSITION 2.6

La Coalition Avenir Québec propose d'aider financièrement les jeunes familles qui veulent acheter une première maison dans les municipalités rurales afin de mettre fin à leur dévitalisation.

Proposition de la Commission politique

2.7 INONDATION

Les crues printanières sont devenues un facteur de risque pour plusieurs municipalités riveraines au Québec. En 2017, elles ont touché plus de 5300 résidences principales dans 291 municipalités, forçant plus de 4 000 personnes à quitter leur domicile. Cette année, ce sont près de 10 000 Québécois de 10 régions administratives différentes qui ont dû être évacués en raison des inondations.

Plusieurs solutions telles que le renforcement des digues, des modifications à la manière de construire les bâtiments, des changements dans les zones constructibles, la protection des milieux humides existent pour prévenir l'impact des inondations.

Ces mesures doivent être adaptées aux réalités des différentes municipalités. Ces dernières n'ont pas toujours les moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre. Un appui de l'État est donc nécessaire. Il est urgent d'agir afin de prévenir les drames des dernières années.

PROPOSITION 2.7

La Coalition Avenir Québec propose d'aider les municipalités rurales à mettre en œuvre des mesures pour prévenir les inondations.

Proposition de la Commission politique

2.8. TRANSPORT COLLECTIF INTERRÉGIONAL

En plus d'être bénéfique pour l'environnement, le développement du transport interrégional permet de diminuer la congestion routière, de créer des emplois bien rémunérés et de réaliser des économies en temps et en argent pour les familles du Québec.

Malgré tous ces avantages, les régions peinent à développer une offre de transport à la hauteur des besoins de leur population. Le besoin est pourtant criant.

PROPOSITION 2.8

La Coalition Avenir Québec propose d'établir un plan de mobilité québécois qui encouragerait le transport en commun interrégional et le transport ferroviaire.

Proposition de la Commission politique et de Commission de la Relève

2.9 GESTION DE L'EAU

Durant les cinquante dernières années, des investissements majeurs ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie, des réseaux d'égouts municipaux, la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement vétustes ou inadéquates, ce qui entraîne de nombreux déversements d'eaux usées.

Le réseau québécois de gestion des eaux usées est donc à améliorer. Les municipalités, particulièrement les municipalités rurales ont besoin d'aide pour mettre à niveau leurs usines d'épuration et leurs infrastructures sanitaires.

PROPOSITION 2.9

La Coalition Avenir Québec propose d'aider les municipalités rurales à mettre à niveau les systèmes collecteurs et les stations d'assainissement des eaux.

Proposition de la Commission politique

NOTES

A stylized illustration of a blue and white geometric pattern, possibly a logo or decorative element. It features a large blue circle on the right side, with various blue shapes (triangles, circles, and polygons) arranged in a symmetrical, abstract design on the left. The background is white with horizontal lines.



Faire plus. Faire mieux.

SEPTEMBRE 2019